

## NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR UNE EOLIENNE CHARRAT - VALAIS

### LE PROJET

CLIENT>	CONSEIL ESR GROUPE E ET LA COMMUNE DE CHARRAT
LIEU>	CHARRAT (VALAIS)
DURÉE>	Mars - juillet 2007
COÛTS>	CHF 2.5 Mio.
HONORAIRES>	CHF 30'000.—

DMP Conseil (M. Lonfat) ainsi que ses partenaires : ESR, Groupe E et la commune de Charrat, souhaitent développer un projet de production d'énergie éolienne dans la région de Charrat (VS).

Dans un premier temps, une seule éolienne servira d'installation test durant une année afin d'évaluer les conditions locales. Une notice d'impact sur l'environnement a été établie afin d'accompagner le dossier de demande d'autorisation de construire.

### LES POINTS REMARQUABLES

- Prestations globales d'assistance au maître d'ouvrage tant du point de vue environnemental que technique.
- Coordination du projet en collaboration avec le WWF, ProNatura et la station ornithologique de Sempach.
- Participation au concept de mise en œuvre de la structure (selon les caractéristiques hydrogéologiques du site).
- Etudes approfondies des impacts potentiels sur l'avifaune et sur le paysage.
- Réalisation de l'étude en collaboration avec le bureau Meteotest (analyses d'ombre et de bruit).

### NOS PRESTATIONS

- Soutien au maître d'ouvrage pour la planification et le management des procédures.
- Informations auprès du public et des associations écologiques.
- Etablissement du cahier des charges pour le choix de l'entreprise de construction.
- Etudes pour les domaines suivants: nature, paysage, air, rayonnements non ionisants, eaux, sols, sites pollués, déchets, accidents et dangers naturels.
- Coordination des études et établissement du document final de la notice d'impact.



Analyse de l'effet d'ombre et de l'impact sonore.

Les effets sur le paysage et l'avifaune sont étudiés en détail.